

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Wolf Trax Nu- Trax P+
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Engrais
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Compass Minerals USA Inc. 9900 West 109th Street, Suite 100 Overland Park, KS 66210 US Téléphone (913) 344-9200
Fournisseur	Compass Minerals Manitoba Inc. 6700 Century Avenue Mississauga L5N 6A4 CA http://www.compassminerals.com/ techservicesrequests @compassminerals.com Téléphone (905) 567-0231
CHEMTREC	1-800-424-9300
CANUTEC	1-613-996-6666

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque de graves lésions des yeux. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Conseil de prudence		
Prévention	Ne pas respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.	
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.	
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Sans objet.	

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Oxyde de métal		HMIRA 10769	HMIRA 10769
Sel de métal #1		HMIRA 10769	HMIRA 10769
Sel de métal #2		HMIRA 10769	HMIRA 10769

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition La date de la accordé d'exemption correspondant au produit est 2016-12-09

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Éliminer le plus possible de poudre. Rincer à grande eau. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection approprié. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air.
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucun(e) connu(e).
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Risques d'incendie généraux	Non déterminé(e).
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes métalliques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Il ne faut pas laisser s'accumuler des dépôts de poussière sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosif si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer de la poussière. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Tenir le récipient bien fermé.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	LECT	10 mg/m3	Respirable.
	MPT	2 mg/m3	Respirable.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	MPT	0.2 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	LECT	10 mg/m3	Respirable.
	MPT	2 mg/m3	Respirable.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	MPT	0.2 mg/m3	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	LECT	10 mg/m3	Fraction respirable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction respirable.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	MPT	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0.02 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	LECT	10 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
	MPT	2 mg/m3	Fraction respirable.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	MPT	0.2 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	LECT	10 mg/m3	Fumées.
	MPT	5 mg/m3	Fumées.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	MPT	5 mg/m3	Poussière.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	PEL	5 mg/m3	Fumées.
		5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	Plafond	5 mg/m3	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	LECT	10 mg/m3	Fraction respirable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction respirable.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	MPT	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0.02 mg/m3	Fraction respirable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)	LECT	10 mg/m3	Fumées.
	MPT	5 mg/m3	Poussière.
		5 mg/m3	Fumées.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)	Plafond	15 mg/m3	Poussière.
	LECT	3 mg/m3	Fumées.
	MPT	1 mg/m3	Fumées.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

S'assurer que les systèmes de gestion de la poussière (comme des gaines d'évacuation, des collecteurs de poussière et de l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher la fuite de poussière dans l'aire de travail (c.-à-d., que l'équipement

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Lunettes à coques ou de sécurité.

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Une poussière masque de filtrage est recommandée. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide.
État physique	Solide.
Forme	Poudre
Couleur	Rose
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	4 - 5 (Solution à 5 %)
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non-flammable.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non-flammable.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non explosif.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non explosif.
Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière.
Matériaux incompatibles	Aucun lorsque utilisés et stockés conformément aux directives de l'étiquette.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes métalliques.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
---------------------------	--

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Peut être nocif par contact cutané.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	> 5.7 mg/L, 4 heures 2500 mg/m3
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5 g/kg 5000 mg/kg
	souris	7950 mg/kg
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2150 mg/kg
	souris	2330 mg/kg
Sel de métal #2 (CAS HMIRA 10769)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	623 mg/kg
	souris	57 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.	
Sensibilisation cutanée	L'exposition prolongée ou répétée aux dilutions peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.	
Mutagénicité	Non classé.	

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

MANGANÈSE ÉLÉMENTAIRE ET COMPOSÉS
INORGANIQUES, EN TANT QUE MN, FRACTION
INHALABLE (CAS HMIRA 10769)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Tératogénicité Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Pas disponible.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Chronic manganese poisoning can result in impairment of the central nervous system and lung damage.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	2246 mg/L, 96 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7.09 - 9.36 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	24.3 - 38.9 mg/L, 96 heures
Crustacés	CE50	Rotifer (Philodina acuticornis)	0.3 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.162 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Inscrit.
Sel de métal #2 (CAS HMIRA 10769) Inscrit.

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Inscrit.
Sel de métal #2 (CAS HMIRA 10769) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Contrôlée

Réglementations Fédérales des États-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Inscrit.
Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Oxyde de métal	HMIRA 10769	HMIRA 10769
Sel de métal #1	HMIRA 10769	HMIRA 10769
Sel de métal #2	HMIRA 10769	HMIRA 10769

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Inscrit.
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769) Inscrit.
 Sel de métal #2 (CAS HMIRA 10769) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Inscrit.
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769) Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Zinc
 Sel de métal #2 (CAS HMIRA 10769) Zinc

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Inscrit.
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)
 Sel de métal #2 (CAS HMIRA 10769)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)
 Sel de métal #2 (CAS HMIRA 10769)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Oxyde de métal (CAS HMIRA 10769)
 Sel de métal #1 (CAS HMIRA 10769)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

Inventaires

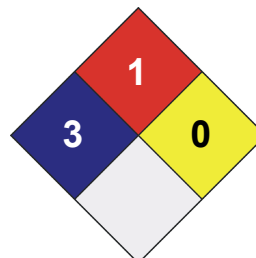
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

30-Mai-2017

Version n°

01

Date en vigueur

30-Mai-2017

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.